

LA BOÎTE À OUTILS DES **ENTREPRISES**
DE
LA **RÉGION SUD**

Conception-réalisation : Direction de la Communication et de la Marque de la Région Sud - Photos : Images Gettyimages



« Depuis mon élection à la Présidence de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, je mets tout en œuvre avec ma majorité pour que la Région Sud soit le premier partenaire des entreprises. Pour cela, j'ai fixé un cadre : des résultats sur 3 ans et une vision à 20 ans. Cette vision et la constance de notre action est essentielle pour bâtir une stratégie économique efficace.

Je veux simplifier la vie des chefs d'entreprise. En tant que collectivité cheffe de fil du développement économique, il est de notre devoir de réunir toutes les conditions pour y répondre. Aussi, pour le financement de leurs projets, nous avons créé le Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER). Dispositif central de



notre stratégie de développement économique, il regroupe sous une bannière unique différents dispositifs

de financement et couvre l'ensemble des besoins des entreprises, quels que soient leur taille et leur stade de vie. De l'artisan ou commerçant à la start-up, de l'entreprise traditionnelle ou innovante jusqu'à celle en difficulté conjoncturelle, aucun chef d'entreprise n'est oublié. Grâce au Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région, nous allons accompagner le développement des 450 000 entreprises de la Région Sud et gagner, ensemble, la bataille de l'emploi. »

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Député européen

[Mode d'emploi]

De l'idée à la conquête du marché, l'entrepreneur doit bien souvent suivre un véritable parcours du combattant. Où trouver l'argent pour démarrer ou développer un nouveau concept ? Comment convaincre les investisseurs ou le banquier que son projet va tenir la route ? À qui doit-on s'adresser ? Combien peut-on obtenir et sous quelles conditions ? Que vous soyez artisan, commerçant, start-uppeur, chef d'entreprise traditionnelle ou innovante et quel que soit le stade où vous en êtes (création, développement, transmission...), la Région Sud vous propose différentes aides permettant de répondre à tous vos besoins de financement : subvention, avance remboursable, prêt, garantie de prêt, prise de participation au capital... Suivez le guide !

Comment ça marche ?

Ce guide est conçu en deux parties, proposant chacune une entrée différente.

La partie 1 « Quel est mon projet ? »

vous permet d'identifier directement les aides proposées par la Région Sud en fonction du stade de vie de votre entreprise et de vos besoins. C'est une entrée par profil.

La partie 2 « Toutes les aides »

comporte une fiche pratique par aide. Pour mieux vous repérer, vous y retrouverez les mêmes codes couleur que dans la partie 1, correspondant au stade de vie de votre entreprise, ainsi que des symboles représentant votre besoin (prêt, capital, accompagnement, etc.).

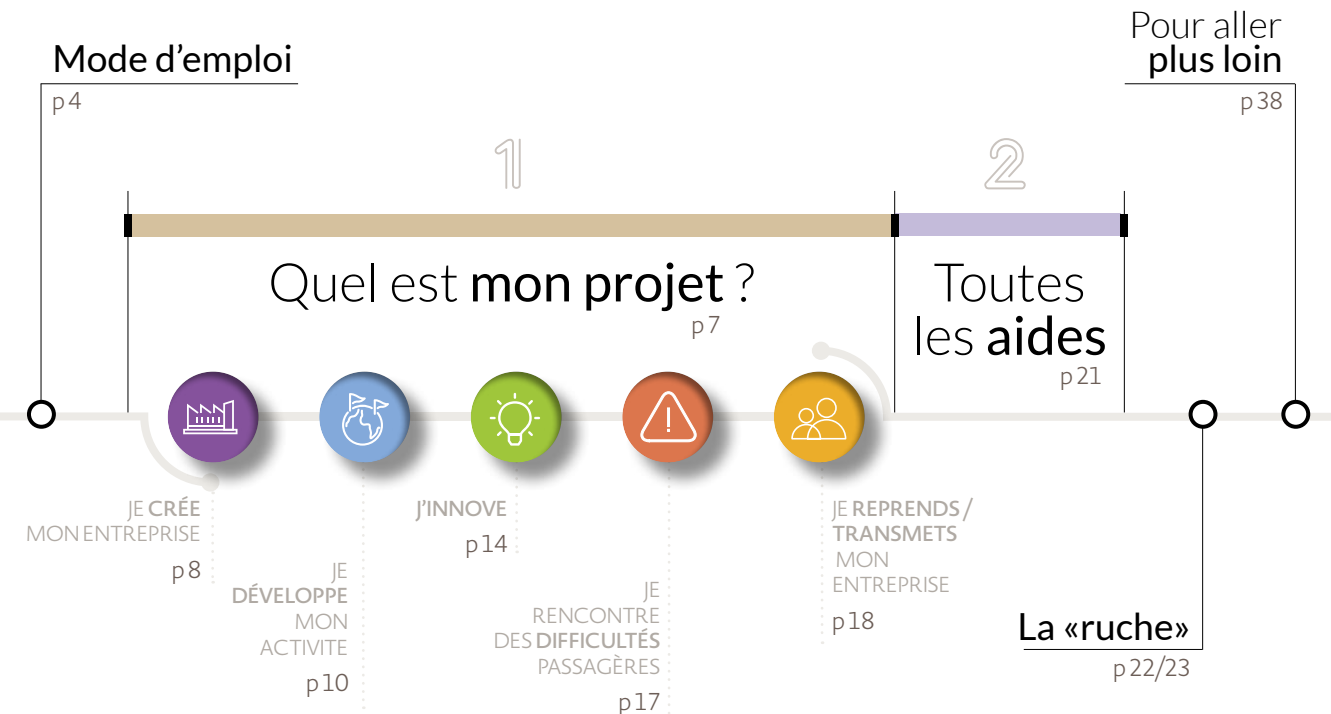
« La ruche »

située en début de la partie 2 présente en un seul coup d'œil l'ensemble des aides dont vous pouvez disposer.

Pour toutes vos démarches

Rendez-vous sur entreprises.maregionsud.fr
ou contactez le Portail des entreprises de la Région Sud au 0 805 805 145

Sommaire





Contacts

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

1

Quel est mon **projet** ?





JE **CRÉE** MON ENTREPRISE

J'ai une idée mais je n'ai pas de capital.

- Je peux être accompagné par le **Réseau Initiative** et bénéficier d'un prêt à taux zéro.

Le Réseau Initiative m'accompagne dans la concrétisation de mon projet. Une fois mon dossier bien ficelé, je passe devant un comité d'agrément composé de professionnels qui se prononcent sur l'obtention du prêt (prêt à taux 0 à la personne, jusqu'à 15 000 €, en complément d'un prêt bancaire).

*Région Sud Petites Entreprises
Réseau Initiative*

- J'ai besoin de convaincre mon banquier et obtenir une garantie pour mon prêt : je peux bénéficier du **fonds Région Sud Garantie**.

La Région se porte garante des prêts réalisés par les chefs d'entreprise auprès des banques. Doté de 20 M€, dont 10 M€ de fonds FEDER, ce fonds permet de réduire vos difficultés d'accès aux crédits par une garantie jusqu'à 70 % sur des prêts bancaires entre 1 000 € et 1,5 M€.

Région Sud Garantie

Je suis un entrepreneur engagé et je veux créer une entreprise à impact social et environnemental.

- Je peux bénéficier d'un prêt et d'une garantie de 50 à 80 % par **France Active**.

*Région Sud Entreprendre Autrement
France Active*

Je veux créer une société coopérative.

- Je peux bénéficier d'un prêt et d'une garantie à 50 % sur un prêt bancaire dans le cadre du dispositif **PARGEST**.

Région Sud Entreprendre Autrement - PARGEST

Mon projet est ambitieux et j'ai de gros besoins de financement pour compléter mon tour de table.

- Je peux bénéficier d'un apport en fonds propres du **fonds de co-investissement Région Sud Investissement**, pour des montants de 200 000 € à 2 M€.
- Je peux bénéficier, en contrepartie d'un financement privé, d'un prêt participatif de 15 000 € à 200 000€ du **fonds de co-investissement Région Sud Investissement**.

Région Sud Investissement

Ma société est en phase d'amorçage et j'ai un projet d'innovation basé sur une rupture technologique nécessitant de gros besoins de financement.

- Je peux bénéficier du **fonds régional d'amorçage** pour une prise de participation à mon capital jusqu'à 3 M€ en plusieurs tours de table.

Région Sud Innovation - Fonds d'Amorçage

JE **CRÉE** MON ENTREPRISE





JE DÉVELOPPE MON ACTIVITÉ



Mon entreprise est en plein essor et j'ai besoin de fonds propres.

- Je peux bénéficier, en contrepartie d'un financement privé, d'un prêt participatif de 15 000 € à 200 000 € du fonds de co-investissement Région Sud Investissement.
- Je cherche des investisseurs pour renforcer le capital de mon entreprise : le fonds de co-investissement Région Sud Investissement propose des prises de participation au capital au sein des PME pour des montants de 200 000 € à 2 M€ (co-financement privé nécessaire).

Région Sud Investissement

J'ai un projet d'implantation à très fort potentiel de création d'emplois et nécessitant des investissements productifs et immatériels importants.

- Je peux bénéficier d'une subvention ou d'une avance remboursable grâce à l'outil Région Sud Attractivité.

Aide régionale jusqu'à 500 000 € sous forme de subvention ou jusqu'à 1 M€ sous forme d'avance remboursable.

Région Sud Attractivité

Mon entreprise est en plein essor, je veux renforcer ma trésorerie et convaincre mon banquier.

- J'ai besoin de convaincre mon banquier et obtenir une **garantie pour mon prêt** : je peux bénéficier du fonds Région Sud Garantie pour réduire mes difficultés d'accès aux crédits et renforcer ma trésorerie.

Garantie jusqu'à 70 % sur des prêts bancaires entre 1 000 € et 1,5 M€.

Région Sud Garantie



JE DÉVELOPPE MON ACTIVITÉ



Je suis une petite entreprise en développement. En fonction de mes besoins :

- Je peux être accompagné par le Réseau Initiative et bénéficier d'un prêt à taux zéro.

Le Réseau Initiative m'accompagne dans la concrétisation de mon projet. Une fois mon dossier bien ficelé, je passe devant un comité d'agrément composé de professionnels qui se prononcent sur l'obtention du prêt (prêt à taux 0 à la personne, jusqu'à 30 000 €, en complément d'un prêt bancaire).

Région Sud Petites Entreprises - Réseau Initiative

- Je peux bénéficier du prêt TTPE pour financer mes besoins matériels et immatériels.

Jusqu'à 10 000 € avec un prêt à l'entreprise à taux zéro et un différé d'amortissement de 12 mois maximum, en complément d'un financement bancaire.

Région Sud Petites Entreprises - Fonds TTPE



JE DÉVELOPPE MON ACTIVITÉ

Je suis artisan depuis plus de 3 ans, je veux développer et structurer mon activité pour avoir de nouveaux clients.

- Je peux bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement par des consultants, coordonnés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région.
- Je peux bénéficier d'une subvention régionale de 3 000 € à 9 150 € à l'issue de ce parcours pour une aide à l'investissement ou une aide à la commercialisation.

Région Sud Petites Entreprises - Artisanat

J'entrepris autrement et mon entreprise a un impact social et environnemental.

- Je peux bénéficier d'un prêt et d'une garantie de 50 à 80 % par France Active.

Région Sud Entreprendre Autrement - France Active

Je développe une nouvelle activité dans mon entreprise de moins de 50 salariés et je souhaite intégrer un demandeur d'emploi ou un jeune diplômé pour concrétiser mon projet.

- Mon coût pour sa rémunération et sa formation est réduit grâce à la participation financière de la Région.

Région Sud Petites Entreprises - ARDAN
« Un projet, un stagiaire, un emploi »

Je suis une société coopérative.

- Je peux bénéficier d'un prêt et d'une garantie à 50 % sur un prêt bancaire.

Région Sud Entreprendre Autrement - PARGEST

« Grâce à la Région, j'ai pu renouveler mon matériel informatique avec une aide à l'investissement des artisans de 3 000 €. »





J' INNOVE

J'ai un projet de R&D ou de prototype.

■ Je peux bénéficier du Programme « **Projet d'Innovation** » créé en partenariat avec l'État et géré par Bpifrance au titre du Programme d'Investissements d'Avenir.

Soutien de 100 000 € à 200 000 € pour les phases de faisabilité sous forme de subvention et de 100 000 € à 500 000 € pour les phases de développement industriel.

Région Sud Innovation - Projet d'Innovation
Déposez votre dossier sur la plateforme
<http://innovationavenir-provencealpescotedazur.fr/projet-d-innovation>

■ Je peux monter un projet de recherche collaborative avec un laboratoire de recherche et bénéficié, après labellisation du pôle de compétitivité dédié et sélection de l'État, d'une subvention, plafonnée à 250 000 €.

Région Sud Innovation - Fonds Unique Interministériel

Contacts : les pôles de compétitivité régionaux
MER MEDITERRANEE
www.polemermediterranee.com
PASS
www.pole-pass.fr

TERRALIA
www.pole-terralia.com
CAPENERGIES
www.capenergies.fr
AQUA-VALLEY
www.pole-eau.com
SAFE CLUSTER
www.pole-pegase.com
EUROBIOMED
www.eurobiomed.org
OPTITEC
www.pole-optitec.com
SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES
www.pole-scs.org

Je ne fais pas de chiffre d'affaires mais j'ai un projet d'innovation basé sur une rupture technologique nécessitant de gros besoins de financement.

■ Je peux bénéficier du fonds d'amorçage régional pour une prise de participation à mon capital jusqu'à 3 M€ en plusieurs tours de tables.

Région Sud Innovation - Fonds d'Amorçage



J' INNOVE



1





JE RENCONTRE DES **DIFFICULTÉS PASSAGÈRES**



Je suis une petite entreprise.

- Je peux bénéficier du **prêt TTPE** pour financer mes besoins matériels et immatériels.

Jusqu'à 10 000 € avec un **prêt à l'entreprise** à taux zéro et avec un différé d'amortissement de 12 mois maximum, en complément d'un financement bancaire.

Région Sud Petites Entreprises - Fonds TTPE

Mais j'ai des perspectives de fort développement à moyen terme.

- Je peux bénéficier d'une aide régionale de 200 000 € maximum sous forme de **subvention** ou de 350 000 € maximum sous forme d'**avance remboursable**.

Région Sud Défensif

Je suis une société coopérative.

- Je peux bénéficier d'un **prêt** et d'une **garantie** à 50 % sur un prêt bancaire.

Région Sud Entreprendre Autrement - PARGEST

J'entreprends autrement et mon entreprise a un impact social et environnemental.

- Je peux bénéficier d'un **prêt** et d'une **garantie** de 50 à 80 % par France Active.

Région Sud Entreprendre Autrement - France Active



JE REPRENDS / TRANSMETS MON ENTREPRISE

J'ai besoin de finaliser mon plan de financement pour réussir ma reprise d'entreprise.

- Je peux bénéficier d'un prêt participatif de 15 000 € à 200 000 € du fonds de co-investissement Région Sud Investissement.

Région Sud Investissement

J'ai besoin de convaincre mon banquier pour finaliser mon projet de reprise/transmission.

- Je peux bénéficier du fonds Région Sud Garantie pour réduire mes difficultés d'accès aux crédits.

Garantie jusqu'à 70 % sur des prêts bancaires entre 1 000 € et 1,5 M€.

Région Sud Garantie

- Je peux être accompagné par le Réseau Initiative et bénéficier d'un prêt à taux zéro.

Le Réseau Initiative m'accompagne dans la concrétisation de mon projet. Une fois mon dossier bien ficelé, je passe devant un comité d'agrément composé de professionnels qui se prononcent sur l'obtention du prêt à taux 0 à la personne, jusqu'à 30 000 €, en complément d'un prêt bancaire.

Région Sud Petites Entreprises - Réseau Initiative

Je veux reprendre l'entreprise de mon patron et créer une coopérative.

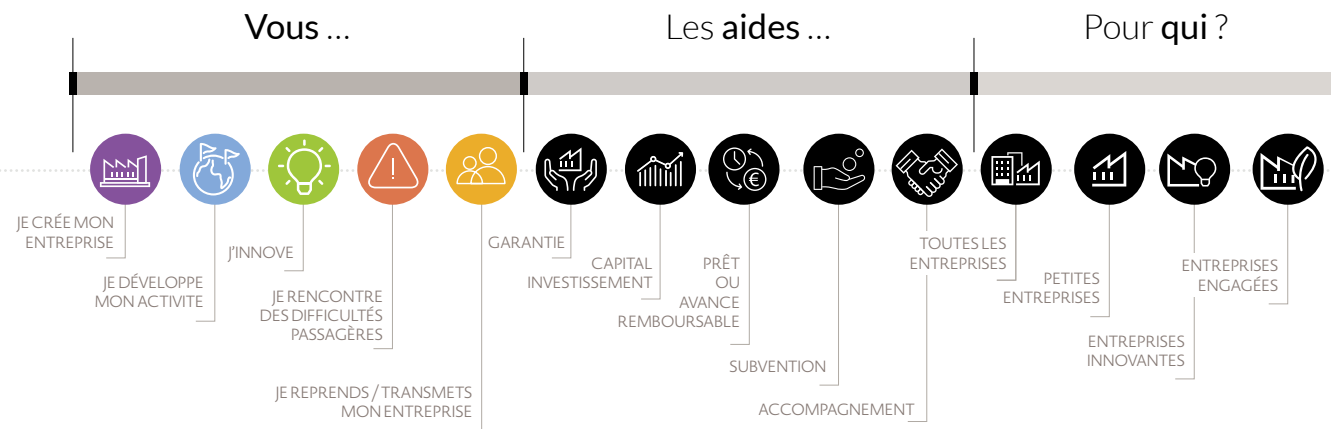
- Je peux bénéficier d'un prêt et d'une garantie à 50 % sur un prêt bancaire.

Région Sud Entreprendre Autrement - PARGEST



[légendes]

DES PICTOGRAMMES
ILLUSTRANT CETTE PARTIE



2

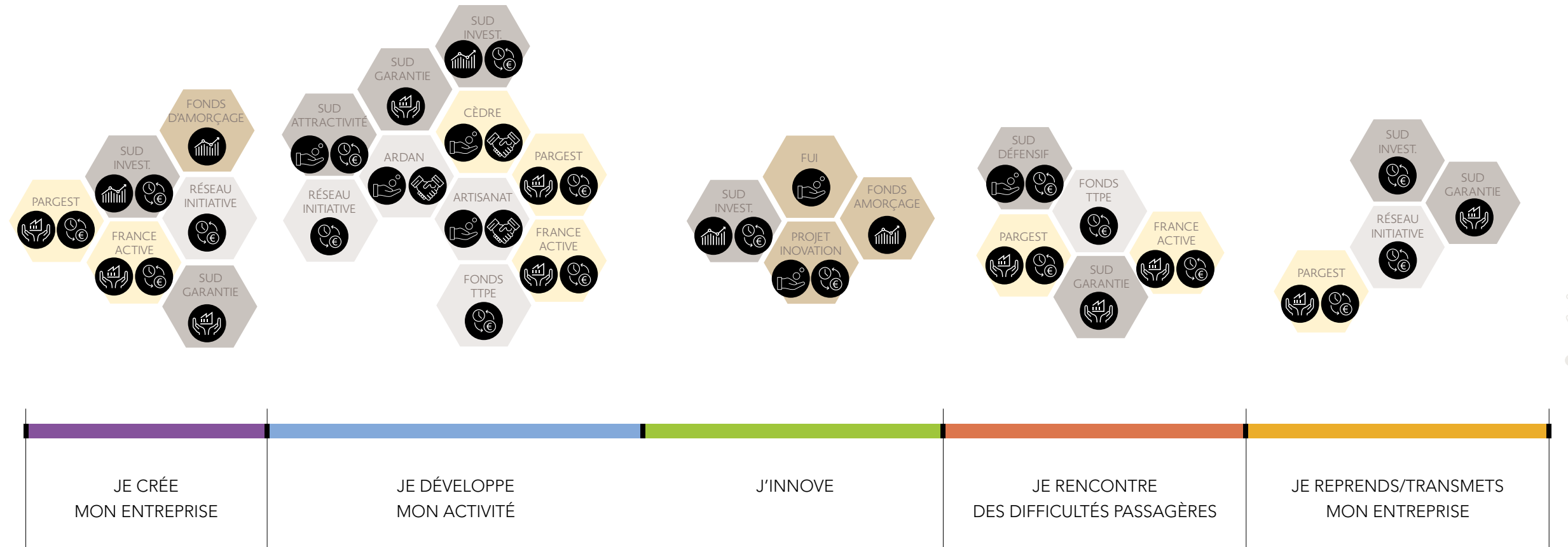
Toutes les aides

RETROUVEZ DANS CETTE PARTIE
LES FICHES CORRESPONDANTES
À CHAQUE AIDE PROPOSÉE PAR LA RÉGION.

[légendes]

-  TOUTES ENTREPRISES
-  ENTREPRISES INNOVANTES
-  PETITES ENTREPRISES
-  ENTREPRISES ENGAGÉES
-  GARANTIE
-  PRÊT OU AVANCE REMBOURSABLE
-  ACCOMPAGNEMENT
-  CAPITAL INVESTISSEMENT
-  SUBVENTION

[aides aux entreprises]



VOUS

LES AIDES

POUR QUI ?



RÉGION SUD GARANTIE

C'est quoi ?

Avec le fonds de garantie régional, la Région se porte garante des prêts réalisés par les chefs d'entreprise auprès des banques.

Pour qui ?

Toutes les PME, de toute taille, de tout secteur d'activités et à tout stade de vie.

Quelle aide ?

Garantie de 70 % sur des prêts de 1 000 € à 1,5 M€.

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

VOUS

LES AIDES

POUR QUI ?



RÉGION SUD INVESTISSEMENT

C'est quoi ?

Le fonds de **co-investissement Région Sud Investissement** a été créé par la Région afin de renforcer le financement en fonds propres et la capitalisation des TPE et PME. Il permet d'octroyer des prêts participatifs aux PME du territoire ainsi que des prises de participation au capital.

Pour qui ?

Toutes PME (moins de 250 salariés et 50 M€ de chiffre d'affaires, tout secteur, tout stade de vie).

Quelle aide ?

- Prêts participatifs de 15 000 € à 200 000 €.
- Prises de participation au capital ou obligations convertibles de 200 000 € à 2 M€.

Un cofinancement privé d'un montant équivalent est nécessaire.

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

VOUS

LES AIDES

POUR QUI ?



RÉGION SUD ATTRACTIVITÉ

C'est quoi ?

La Région propose des **aides directes** pour :

- **favoriser l'implantation** de nouvelles entreprises sur le territoire,
- **accompagner des entreprises déjà présentes** avec un fort potentiel d'emplois et d'investissement.

Pour qui ?

Toutes les entreprises, PME, entreprises de taille intermédiaire, grands groupes...

Quelle aide ?

Subvention de 100 000 € à 500 000 € **ou avance remboursable** de 500 000 € à 1 M€ (soutien conditionné à la réglementation en vigueur et aux dépenses d'investissement prévues).

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

VOUS

LES AIDES

POUR QUI ?



RÉGION SUD DÉFENSIF

C'est quoi ?

La Région propose des **aides directes pour aider les entreprises touchées par des difficultés conjoncturelles** à passer ce cap difficile, souvent lié à l'impact de mutations diverses.

Les entreprises doivent cependant proposer des perspectives de développement significatives à moyen terme (nouvelle stratégie et organisation de la production, investissement productif et de R&D, créations d'emplois) permettant de maintenir les emplois existants et de contribuer à l'équilibre économique du territoire d'implantation.

Pour qui ?

Toutes les entreprises, PME, entreprises de taille intermédiaire, grands groupes...

Quelle aide ?

Subvention de 200 000 € maximum **ou avance remboursable** de 350 000 € maximum (soutien conditionné à la réglementation en vigueur et aux dépenses d'investissement prévues).

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

| VOUS | LES AIDES | POUR QUI ? |



RÉGION SUD INNOVATION

Fonds Unique Interministériel

C'est quoi ?

Le Fonds Unique Interministériel finance les **projets de recherche collaborative** pilotés par des partenaires entre entreprises et laboratoires de recherche.

Le projet doit être labellisé par un ou plusieurs pôles de compétitivité, comporter des travaux de R&D réalisés en majorité sur leur territoire et garantir des retombées économiques pour le territoire.

Pour qui ?

Au moins deux entreprises, quelle que soit leur taille, associées à au moins un laboratoire, un organisme public de recherche, ou un organisme de formation.

Quelle aide ?

Subvention conditionnée aux dépenses prévues par les entreprises et les académiques, plafonnée à 250 000 €.

Contact

L'instruction des projets se fait par les pôles de compétitivité en fonction du secteur d'activité relatif au projet.

MER MEDITERRANEE : www.polemermediterranee.com

PASS : www.pole-pass.fr

TERRALIA : www.pole-terralia.com

CAPENERGIES : www.capenergies.fr

AQUA-VALLEY : www.pole-eau.com

SAFE CLUSTER : www.pole-pegase.com

EUROBIOMED : www.eurobiomed.org

OPTITEC : www.pole-optitec.com

SCS (Solutions Communicantes Sécurisées) : www.pole-scs.org

| VOUS | LES AIDES | POUR QUI ? |



RÉGION SUD INNOVATION

Projet d'Innovation

C'est quoi ?

La Région a fait le pari de l'innovation et finance, en partenariat avec l'État, des projets innovants portés par les entreprises du territoire : études de faisabilité et projets de développement industriel d'entreprises innovantes.

Pour qui ?

Les PME innovantes.

Quelle aide ?

Pour les études de faisabilité : **subvention** de 100 000 à 200 000 €.

Pour les phases de développement industriel : **avance remboursable** de 100 000 à 500 000 €.

Contact

entreprises.maregionsud.fr

0 805 805 145

RÉGION SUD INNOVATION

Fonds d'amorçage

VOUS

LES AIDES

POUR QUI ?



C'est quoi ?

Ce fonds intervient en **prise de participation au capital** des entreprises innovantes en phase d'amorçage, c'est-à-dire sans chiffre d'affaires, présentant un projet innovant basé sur une rupture technologique.

Pour qui ?

Les petites entreprises développant une innovation en rupture technologique.

Quelle aide ?

Prise de participation jusqu'à 3 M€ (en plusieurs tours de table).

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

RÉGION SUD PETITES ENTREPRISES

Fonds TTPE

VOUS

LES AIDES

POUR QUI ?



C'est quoi ?

Ce dispositif vise à **soutenir les très très petites entreprises, principalement artisanales et commerciales.**

Objectif : les aider à faire face à leurs difficultés de financement et les procédures de demandes de prêts parfois compliquées (financement des investissements immatériels et matériels, accroissement du besoin en fonds de roulement).

Pour qui ?

Entreprises de moins de 10 salariés, de plus de 2 ans d'existence et au moins 2 bilans clôturés.

Quelle aide ?

Prêt allant jusqu'à 10 000 €.

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

| VOUS | LES AIDES | POUR QUI? |



RÉGION SUD PETITES ENTREPRISES

Réseau Initiative

C'est quoi ?

Le réseau Initiative a pour objectif de doter les jeunes entreprises en création ou développement de fonds/capitaux nécessaires à la réussite de leur projet.

Pour qui ?

Entreprises en création ou croissance dont le besoin de financement global se situe entre 15 000 € et 500 000 €.

Quelle aide ?

Prêt d'honneur de 15 000 € maximum pour la création ou 30 000 € pour un prêt de croissance ou de reprise.

Ce financement est associé à un **accompagnement** au démarrage et au développement de l'entreprise.

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

| VOUS | LES AIDES | POUR QUI? |



RÉGION SUD PETITES ENTREPRISES

ARDAN

Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles
« Un projet, un emploi, un stagiaire »

C'est quoi ?

Il s'agit d'une **aide** pour accompagner des petites entreprises dans leur projet de développement d'activités nouvelles, via l'accueil d'un stagiaire.

Pour qui ?

- Très petites entreprises, petites et moyennes entreprises, associations (moins de 50 salariés, plus d'un an d'existence, pas de groupe).
- Demandeurs d'emploi, jeunes diplômés souhaitant mettre leurs compétences en pratique dans la conduite d'un projet d'entreprise ou associatif.

Quelle aide ?

Intégration du stagiaire dans l'entreprise pendant 6 mois dont 14 jours de formation au pilotage de projet.

Contribution nette totale de l'employeur : 5 500 €.

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

| VOUS | LES AIDES | POUR QUI? |



RÉGION SUD PETITES ENTREPRISES

Artisanat

C'est quoi ?

La Région aide les très petites entreprises artisanales et commerciales à se développer et se structurer.

Pour qui ?

Très petites entreprises inscrites au registre des métiers ou du commerce (Répertoire des Métiers et Registre du Commerce et des Sociétés), de plus de 3 ans d'ancienneté.

Quelle aide ?

Un co-financement de diagnostics et d'accompagnements thématiques portés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région.

Subvention entre 3 000 à 9150 € à l'issue de l'accompagnement pour une aide à la commercialisation ou une aide à l'investissement.

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

| VOUS | LES AIDES | POUR QUI? |



RÉGION SUD

ENTREPRENDRE AUTREMENT - CEDRE

Contrat pour l'Emploi et le Développement Responsable des Entreprises

C'est quoi ?

La Région accompagne les entreprises en développement et créatrices d'emplois qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises et de transition écologique ambitieuse.

Pour qui ?

Entreprises de moins de 250 salariés.

Quelle aide ?

Accompagnement à l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions de responsabilité sociale des entreprises et de transition écologique. Animation collective et parrainage pendant 3 ans.

Subvention régionale de 45 000 € maximum.

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

RÉGION SUD ENTREPRENDRE AUTREMENT France Active

VOUS | LES AIDES | POUR QUI ?



C'est quoi ?

Il s'agit d'un soutien aux entrepreneurs « engagés ».

Pour qui ?

Les entrepreneurs « engagés » dans l'apport de réponses aux besoins sociaux, l'accompagnement de la transition énergétique ou environnementale et la réduction des inégalités, tout en créant de l'activité et des emplois.

Quelle aide ?

Prêt : différents dispositifs (contrat d'apport associatif, recours à la Société d'Investissement France Active, etc.), mais généralement le prêt se conclut avec un différé d'amortissement d'au moins 12 mois.

Garantie de prêt : la société France Active Garantie développe une garantie socle de 50 % et différents compléments en fonction de publics spécifiques (jusqu'à 80 %).

Les deux interventions peuvent se cumuler.

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

RÉGION SUD ENTREPRENDRE AUTREMENT - PARGEST

VOUS | LES AIDES | POUR QUI ?



C'est quoi ?

Ce fonds soutenu par la Région intervient sous forme de prêts et garanties de prêts pour :

- aider les entreprises coopératives à se développer ou se structurer,
- aider les salariés souhaitant reprendre l'activité sous forme d'une SCOP* à disposer des fonds nécessaires pour racheter l'entreprise et la doter d'un capital social consolidant l'activité.

Pour qui ?

Entreprises coopératives adhérentes à l'URSCOP**.

Quelle aide ?

Prêt : deux taux différents (dont un dit « bonifié ») en fonction des risques pris lors d'engagements financiers sur de l'investissement ou des besoins de capitaux (besoins en fonds de roulement et reprise d'entreprises sous forme de Société coopérative et participative, SCOP notamment).

Garantie de prêt : la société SOFISCOP Sud Est garantit les prêts bancaires à 50 %.

Contact

entreprises.maregionsud.fr
0 805 805 145

* SCOP : société coopérative et participative.

** URSCOP : Union régionale des Sociétés coopératives.



[Pour aller **plus loin**]

Pour toutes vos démarches,
rendez-vous sur
entreprises.maregionsud.fr

Un point d'entrée unique permettant d'apporter aux (futurs) chefs d'entreprises une réponse à leurs questions en quelques clics, sur une même plateforme, proposant plusieurs thématiques :

- Créer/Développer/Reprendre/Céder une entreprise.
- Financer mes projets.
- Former/Recruter/Trouver des compétences.
- Se développer à l'international.
- Accélérer la transition numérique de mon entreprise.

Vous avez besoin
d'un **accompagnement** et/ou
d'une **expertise** pour votre recherche
de financement ?

Contactez le Portail des entreprises de la Région Sud au **0 805 805 145** et demandez un expert du guichet de financement.